

Charte éditoriale des *Cahiers de recherche en histoire européenne comparée*

Les articles devront être adressés par courrier électronique en format .doc ou .docx à :

- sara.fourcade@u-pec.fr

Les articles ne dépasseront pas 40 000 signes, notes et espaces comprises.

Ils seront accompagnés d'un résumé en français et en anglais de l'article (2500 signes, espaces comprises), ainsi que d'une brève liste de mots-clefs.

I – Règles de présentation générales

Les articles seront rédigés en Times New Roman, corps 12, interligne 1,5.

On utilisera les capitales accentuées.

Les mots et expressions en langue étrangère (langues anciennes comprises) seront en *italique*. L'usage de l'italique est permis de manière exceptionnelle pour mettre en valeur certains mots ou groupes de mots en français.

Les nombres sont écrits en lettres jusqu'à dix ; en chiffres au-delà.

Les siècles, écrits en petites majuscules, seront présentés de la manière suivante : XVIII^e siècle.

On introduira un espace insécable entre l'exposant ^e et le mot siècle.

On veillera à ce qu'un espace insécable figure bien avant un point d'interrogation, des guillemets, deux points, un point virgule, etc.

Chaque titre de partie, début de paragraphe ou de citation hors texte sera précédé d'un retrait automatique à gauche.

II – Titre

Le titre de l'article sera en corps 14, gras, centré.

Le sous-titre éventuel sera corps 12, gras, centré.

Le titre et son sous-titre éventuel seront séparés de la suite du texte par deux lignes vierges.

III – Parties

Les titres des parties composant l'article seront en corps 12, gras, avec retrait à gauche.

On ne reportera pas les mentions « Introduction » et « Conclusion ».

Les différentes parties du texte, introduction et conclusion comprises, seront séparées les unes des autres par une ligne vierge.

IV – Citations

Les citations courtes se feront dans le corps du texte et seront placées entre guillemets à chevrons (« ... »).

Les citations longues seront hors texte, séparées de celui-ci par un saut à la ligne et une interligne de 1,5. Le même espace sera appliqué entre la fin de la citation et la reprise du texte.

Les citations longues seront en corps 10 et sans guillemets.

V – Notes

On utilisera le système de numérotation automatique des notes de bas de page. La numérotation sera continue.

Les notes seront en Times New Roman, corps 10, interligne simple.

L'appel de note sera toujours placé, sans espace, avant un signe de ponctuation ou après des guillemets.

VI – Références bibliographiques

Dans le texte, les auteurs seront mentionnés par leur prénom non abrégé et nom (ex : Philippe Contamine).

Dans les notes de bas de page, les noms d'auteurs seront en PETITES MAJUSCULES et suivis, après une virgule, du Prénom en minuscules. Par la suite, s'il doit être de nouveau cité, le prénom de l'auteur sera abrégé par son initiale. Exemple : CONTAMINE, Philippe puis CONTAMINE, Ph.

Les éditeurs seront indiqués par (éd.) et les directeurs de volume collectif par (dir.).

La mention d'un ouvrage comprendra : NOM, Prénom, *Titre*, lieu d'édition, éditeur, date d'édition. Par la suite, pour une même référence, on indiquera seulement le nom de l'auteur, comme indiqué ci-dessus, et la date d'édition de l'ouvrage.

Les numéros de tome et de volume seront indiqués en chiffres arabes.

En cas de renvoi à une ou des pages précises, celles-ci seront indiquées à la fin de la référence et introduites par l'abréviation p. suivie d'un espace insécable.

Pour les articles, on adoptera la présentation suivante : NOM, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro, date, pagination. Dans les mentions suivantes, on indiquera seulement le nom de l'auteur selon les règles définies ci-dessus, « le titre abrégé de l'article » et la pagination.

Pour les ouvrages collectifs, on indiquera : NOM, Prénom, « Titre de la contribution », dans Prénom NOM (sous la direction de ou édité par, abrégés par la suite dir. et éd.), *Titre*, lieu d'édition, éditeur, date d'édition, pagination de la contribution.

Les fonds d'archives seront mentionnés de la manière suivante : ville, dépôt d'archives, initiale, cote, intitulé de l'article, date. Exemple : Paris, Archives nationales (AN), H 1877, fol 152, Lettres patentes du Roi qui autorisent les Prévôts des Marchands et Echevins de la ville de Paris, à supprimer la Porte Saint-Antoine, mai 1777.

Les manuscrits seront indiqués comme suit : ville, institution, cote, feuillets. Exemple : Paris, Bibliothèque nationale de France, manuscrit français 1877, f. 31v.

A la première mention, les dépôts d'archives seront mentionnés en entier, mais on indiquera l'abrévété retenu pour la suite de l'article : Bibliothèque nationale de France (désormais BNF). De même, on pourra abréger manuscrit en ms.

Les feuillets seront indiqués par l'abréviation f. Le *recto* et le *verso* par les lettres r et v immédiatement accolées au numéro de feuillet.

VII – Signature de l'auteur

La signature de l'auteur se trouvera en fin d'article.

Elle sera justifiée à droite et séparée de la conclusion par une ligne vierge.

Elle comprendra les nom et prénom de l'auteur, accompagnés de son rattachement institutionnel, soit pour les membres du CRHEC : Université Paris-Est, EA 4391 Centre de recherches en histoire européenne comparée, UPEC, F-94000 Créteil, France.

On indiquera aussi l'adresse électronique de l'auteur.

VIII – Images, tableaux, cartes, graphiques

Tous les éléments à insérer doivent être clairement identifiés par un titre ou une légende placés par l'auteur dans l'article, à l'emplacement souhaité pour l'insertion de l'image. Titre ou légende seront centrés et présentés en Times New Roman *italique*, corps 10, interligne simple. A terme, ils figureront sous l'élément inséré.

Seules les photographies personnelles de l'auteur et les images libres de droits pourront être acceptées, notamment pour ce qui concerne les œuvres d'art.

Pour toutes les images (photographie, tableaux, cartes, graphiques), on privilégiera les formats JPEG ou mieux PNG. Ces fichiers seront joints lors de la remise de l'article.

Les documents annexes dont l'auteur souhaite autoriser le téléchargement doivent être fournis au format PDF.